RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PACTE MONDIAL

LES BONNES PRATIQUES DE FI GROUP

f.iniciativas company

Décembre 2020

Fondé au début des années 2000, FI Group est aujourd'hui présent dans douze pays et sur quatre continents. Le groupe international de conseil Fi Group s'appuie sur plus de 1 300 collaborateurs hautement qualifiés, principalement diplômés d'écoles d'ingénieurs ou titulaires de doctorats. En vingt ans, FI Group est devenu l'un des spécialistes de la performance et de la stratégie de financement de l'innovation. Il met son expertise au service de ses 13 500 clients, dont 4.000 en France, sont issus des secteurs d'activité les plus variés, du numérique à la chimie, de l'agroalimentaire à l'industrie.

FI Group a pour mission d'accompagner ses clients dans l'identification des aides et subventions auxquelles ils peuvent prétendre en analysant leurs projets de R&D et d'innovation aux différents dispositifs de financement de la R&D et de l'innovation, de la mise en place d'une véritable stratégie de management de l'innovation en interne jusqu'à l'obtention et la sécurisation des financements. FI Group déploie une méthodologie éprouvée qui s'appuie sur une excellente expertise technique et financière. Cette qualité de service lui permet de créer des partenariats de long terme avec des acteurs majeurs de l'innovation et de nombreux pôles de compétitivité avec un taux de satisfaction client d'environ 96%. Grâce à l'intrapreneuriat et aux projets internes, les équipes de FI Group améliorent constamment les pratiques, créent de nouveaux produits et services pour offrir les meilleurs résultats possibles à leurs clients.

Présent dans 12 pays, la couverture internationale de FI Group permet de combiner au mieux les différents dispositifs de financement, en s'adaptant à la fois aux besoins de ses clients, à la législation et aux procédures de chaque pays où FI Group est implantée (France, Espagne, Portugal, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Canada, Japon et Allemagne).

Au sein de sa stratégie globale d'entreprise, FI Group accorde une place centrale à la Responsabilité Sociétale. Sa politique en la matière se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs concrets orientés vers les thématiques sociales, environnementales, économiques et de l'éthique des affaires.

Fi Group

FI Group en France

FI Group en France accompagne ses clients sur toutes les phases de financement de la R&D et de l'innovation. FI Group travaille au service d'entreprises de toutes tailles et de tout secteur d'activité investissant sur des projets de R&D (notamment le numérique, la chimie, l'agro-alimentaire et l'industrie), avec une expertise spécifique sur les dispositifs suivants :

- Le crédit impôt recherche (CIR)
- Le crédit d'impôt innovation (CII)
- L'agrément CIR
- Le statut de jeune entreprise innovante
- Les aides à l'innovation et à l'exportation
- Les dispositifs de patent box
- Le management de l'innovation
- Les plans de relance et aides à l'investissement
- Le recrutement de jeunes docteurs
- Etc

FI Group France dont le siège social est à Puteaux (92) dispose d'antennes régionales à Lille, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nice et La Réunion.

fi-group.com

Le préambule du Président de FI Group France

Vincent VILPELLET
Président France FI Group

Dès le début de mon mandat de président, j'ai annoncé à l'ensemble de nos collaborateurs l'importance d'être une société avec un comportement éthique et responsable. La nécessité d'être précurseur sur les sujets compliance dans le monde du financement de l'innovation auquel nous appartenons a donc été l'une de mes priorités. Dans ce sens, nous avons créé et déployé fin 2019 un Code Ethique, axé sur les quatre valeurs fondamentales que sont la responsabilité humaine, professionnelle, commerciale et sociale. En parallèle, nous avons créé un comité éthique dont je fais personnellement partie, avec la responsable juridique et la plus haute instance gérant les ressources humaines, chargé d'animer les sujets « compliance. »

Les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption sont des principes qui sont présents au sein de FI Group depuis sa création. Toutefois, la saison 2019/2020 a marqué un tournant décisif dans notre gestion interne. Nos contrats clients, fournisseurs ou partenaires prévoient désormais une clause relative à ce sujet majeur qu'est le respect de l'éthique dans sa démarche professionnelle afin de contribuer à faire évoluer notre éco système.

Loin de la déclaration d'intention, et dans une logique de transparence et de responsabilité, nous avons à cœur de contribuer à ce projet concret qu'est le Global Compact France, en s'engageant au côté de l'ensemble des entreprises et ONG qui ont également fait cette démarche.

DROITS DE L'HOMME

Les principes de base

Les normes des droits de l'homme chez FI Group sont les suivantes : respect, équité, attention portée aux employés. Le règlement intérieur précise les règles de non-discrimination (religion, sexe, origines ...) et de comportement. Il définit les sanctions en cas de non-respect de celles-ci.. Un exemplaire de ces règles est mis à la disposition de tous les employés.

Une sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de non discrimination est également abordée dans le cadre de la préparation des processus de recrutement.

La mise en œuvre

12 nationalités sont représentées parmi les collaborateurs de la société.

Depuis 2019, un référent "Harcèlement Sexuel / Moral" dans l'entreprise a été nommé. Le rôle de ce correspondant est d'être saisi par les collaborateurs, quels que soit leur statut ou par des candidats qui s'estimeraient victimes ou qui seraient témoins d'agissements caractéristiques de harcèlement, de s'assurer effectivement qu'il y a lieu de signaler au responsable des ressources humaines tout comportement qui serait jugé non conforme aux principes préconisés par l'entreprise. Depuis, ce référent a été saisi 1 fois dans le cadre du harcèlement sexuel et 1 fois dans le cadre du harcèlement moral, dans les 2 cas, après enquête, il n'a pas été relevé l'existence de faits constitutifs de harcèlement et une réponse a été apportée à la personne ayant effectué la saisine.

Un référent "Harcèlement " a également été nommé en 2020 au sein du Comité Social et Economique (CSE). Les documents contractuels font systématiquement référence au code éthique mis en place dans la société ainsi qu'à l'information sur la gestion des données personnelles des collaborateurs.

DROIT DU TRAVAIL

Les principes de base

La référence systématique contractuelle entre FI Group et ses employés est la convention collective SYNTEC afin de se conformer totalement aux règles du secteur dans lequel FI Group opère, le conseil aux entreprises. Aussi, FI Group suit l'évolution de la législation du travail et de la convention collective dont elle dépend pour assurer la mise en œuvre des modifications et donc le strict respect de la législation du travail.

En particulier, FI Group applique le principe de non-discrimination : rédaction des annonces d'offres d'emplois et des fiches de poste mixtes, identification des questions interdites lors des sessions de recrutement, des comportements interdits au sein de l'entreprise, notamment par la diffusion du document Règlement intérieur (mentionné dans le chapitre Droits de l'homme).

FI Group s'attache à vérifier précisément la situation juridique des travailleurs étrangers par le contrôle des documents fournis pour le recrutement. Conformément au principe de transparence prévu au sein du RGPD, les salariés étrangers sont informés par une note de la direction des ressources humaines de la potentielle communication auprès de nos clients, de la potentielle communication de certaines informations à caractère personnel. Une clause a également été intégrée au sein de leurs contrats de travail.

La mise en œuvre

Les trames de tous les contrats et offres de contrats ont été revues le 29 octobre 2020 en collaboration avec un groupe d'avocats spécialisés en droit du travail pour s'assurer de la bonne conformité avec le droit du travail et la convention collective.

Dans la même volonté de conformité avec le cadre législatif, en septembre 2020, une fonction de responsable des affaires sociales a été créée au sein même de la Direction des Ressources Humaines.

Par ailleurs, il est à noter l'augmentation du nombre d'accord mutuel et la diminution importante de la fin des collaborations conflictuelles. 100% des demandes légales d'accord mutuel ont été approuvées par le ministère du Travail.

Au-delà de ces actions, FI Group en France continue à favoriser la diversité au sein de ses équipes. L'index égalité hommes/femmes est de 81 pour l'année 2019 et a été diffusé début 2020 sur les canaux de communication interne. Fin juillet 2020, l'effectif de F.I France est de 409 collaborateurs dont 229 hommes et 180 femmes, 38% des managers sont des femmes. Durant la campagne 2019-2020, FI Group a recruté 84 hommes et 67 femmes.

FI Group s'efforce d'approcher l'équilibre hommes/femmes au sein de ses équipes et travaille à un plan d'action afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

La formation est un sujet capital chez FI Group. Le but est de permettre à chaque salarié de l'entreprise de bénéficier d'une formation métier/développement personnel individuelle ou collective au moins une fois par an. Les besoins sont remontés à travers un entretien annuel qui est désormais dématérialisé. Ainsi, malgré le contexte sanitaire, en 2020 , 82 formations ont été réalisées avec des organismes externes sur différentes thématiques en complément des formations dispensées en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Ainsi, FI Group a poursuivi la formation du personnel encadrant consulting, 44 managers ont ainsi été formés sur 3 sessions malgré les contraintes liées au confinement.

Parallèlement à ce projet, l'entreprise continue à développer le travail à distance ou « télétravail ». A partir de la fin de la période d'essai suivant le recrutement, les nouveaux salariés peuvent bénéficier d'un jour de télétravail par semaine. Cela leur permet de diminuer leur temps de trajet domicile/travail hebdomadaire cumulé et ainsi d'optimiser leur journée de travail, tout en contribuant à un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle. La période de Covid a amené la société a multiplié les initiatives afin de maintenir le lien entre les équipes et d'éviter que des collaborateurs se trouvent en situation d'isolement. La crise sanitaire a également conduit la société a adapté son organisation du travail et ses moyens techniques en urgence, ce qui a permis de maintenir l'activité en distanciel pendant toute la durée du confinement et de minimiser le recours à l'activité partielle au strict minimum.

Depuis un rythme hybride de présentiel / distanciel a été instauré afin de respecter les règles sanitaires tout en permettant de recréer le lien social au sein des équipes et d'assurer aux collaborateurs qui en expriment le besoin d'être présents sur site.

Un process d'intégration très structuré a été mis en œuvre afin de mettre les nouveaux collaborateurs dans les meilleures conditions dès leur arrivée. Malgré le confinement et la crise sanitaire qui a suivi, 35 personnes ont intégré la société entre mi mars et juillet 2020, les intégrations ayant eu lieu pendant la période de confinement ont été réalisées en distanciel ce qui a nécessité une grande agilité et une belle réactivité pour adapter les processus.

Par ailleurs, FI Group a mis en place un process de mobilité qui propose aux collaborateurs d'une part, de se rapprocher d'une agence régionale et d'autre part, d'accéder à un autre métier. 8 collaborateurs parisiens ont ainsi déménagé en région cette année, 1 a fait le chemin inverse et 1 autre a rejoint une antenne étrangère. Dans le même temps, parmi les 104 évolutions de postes (promotions, mutations), 6 ont concerné des mobilités interservices.

De nouveaux espaces de travail ainsi qu'une Créativ'Room ont été créés et l'ensemble des bureaux veillent à adapter leur taille, leurs équipements et leur accessibilité pour faciliter la qualité de vie au travail des collaborateurs.

ENVIRONNEMENT

Les principes de base

FI Group continue à s'engager durablement dans une politique respectueuse de l'environnement.

En 2019 et 2020, la dématérialisation s'est poursuivie, avec la disparition des dossiers papiers pour l'ensemble des équipes, l'envoi de bulletins de paie électronique pour 100% des collaborateurs et la mise en place d'un outil de signature électronique DOCUSIGN afin de réaliser l'ensemble des contrats de travail des collaborateurs et une partie des contrats clients de manière dématérialisée . Afin de tendre vers une meilleure gestion des déchets, l'entreprise a également banni les gobelets plastiques dans les distributeurs d'eau, générant une diminution de la masse annuelle de déchets plastique d'environ 500 kilos.

Notre flotte de véhicules d'entreprise intègre toujours 2 voitures de service 100% électrique sur le site de Paris.

La Fondation FI Group, dont le but est de favoriser les opportunités de rapprochement entre la recherche publique et privée, a abouti à une collaboration nouvelle en 2019 avec l'une des fermes référentes en termes de permaculture en France, La Ferme Biologique du Bec Hellouin en Normandie. L'objectif est aussi de faire découvrir ce lieu à une trentaine de collaborateurs par an.

La mise en œuvre

FI Group s'est dotée d'un comité dédié à l'environnement, baptisé La Ruche. A ce jour, composée de 11 collaborateurs engagés, cette structure a pour mission d'encourager et de porter les initiatives en faveur de l'environnement dans l'entreprise.

En 2019/2020, les actions de La Ruche ont été les suivantes :

- Déploiement du recyclage au siège en collaboration avec la société LEMON TRI, incluant une session de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs
- Réalisation d'un bilan Gaz à Effet de Serre portant sur l'année 2019 avec la société VIZEA. Ce bilan GES n'est pas obligatoire pour FI Group mais nous souhaitions néanmoins le réaliser afin de pouvoir mieux cibler les actions prioritaires afin de diminuer l'impact de l'entreprise
- Publication d'une quinzaine d'articles d'information et de sensibilisation à destination des collaborateurs grâce aux médias internes (HUB)
- Organisation d'une semaine de l'environnement en octobre 2019, incluant des actions de sensibilisation dans les différentes agences (projection de documentaires, ateliers do it yourself, menu zéro déchet, etc.)
- Organisation d'ateliers participatifs dans chaque agence sur le thème des déchets (identification de solutions simples et locales, etc.)
- A Nantes, organisation d'une journée de sensibilisation avec l'association OASIS ENVIRONNEMENT à propos des ressourceries locales.

La Ruche ambitionne, sur une période de trois ans, d'atteindre les objectifs suivants :

- Valorisation à 100% des matériaux recyclables et compostables, et réduction de 50% de la masse de déchets conduits à l'incinération ou à la décharge ;
- Limitation de 25% du recours aux véhicules thermiques ;
- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de 20%.

CORRUPTION

Les principes de base

Le dispositif législatif français de lutte contre la corruption est complet et renforcé par la loi du 13 novembre 2007. FI Group veille à maintenir une ligne de conduite irréprochable qui passe notamment par la sensibilisation de ses équipes à la problématique de la corruption. Par ailleurs, l'activité de FI Group est basée sur les politiques d'innovation existant en France et la méthodologie déployée auprès de ses clients intègre l'ensemble des critères définis par les autorités compétentes et reconnues.

Indépendante de tous financements externes, sans dette et avec des fonds propres conséquents, FI Group reste libre de continuer à investir. La Banque de France a attribué à l'entreprise la cotation D3+.

La mise en œuvre et la garantie de réussite et de sécurité reposent sur plusieurs volets.

1) Dans le cadre de sa politique globale

FI Group a rédigé un code éthique disponible sur son site internet. Le Comité, en charge de sa bonne application, a également mis en place une politique transparente de mécénat. Chaque collaborateur peut donc remonter une demande, qui sera étudiée par le Comité selon le budget attribué et la pertinence de l'association proposée avec les valeurs que FI Group a décidé de mettre en avant à savoir : l'Enfant, la Culture et l'Environnement.

FI Group a pu contribuer à hauteur de 11.500 euros auprès de diverses associations sur les 6 premiers mois de l'année 2020. A titre d'exemple, une collaboratrice membre d'une association a su démontrer que le triptyque Enfant – Environnement – Culture résonnait tout particulièrement au sein de son association qui a pu bénéficier d'une aide financière de la part de FI Group.

Par ailleurs, depuis septembre 2020, un dispositif de lanceur d'alerte a été déployé. Ce dispositif intègre à la fois une démarche compliance forte et une transparence totale vis-à-vis des personnes susceptibles de s'en saisir. Ce dispositif a également été construit selon le concept de « privacy by default » prévu par les lois en lien avec les données personnelles.

A ce titre, une analyse d'impact (« PIA ») a été menée pour s'assurer que l'outil mis en place respecte la vie privée des personnes concernées. En sus, une politique claire a été rédigée, sur les garanties liées à l'enquête (indépendance etc.) et un comité d'experts métier nommé, afin de s'assurer d'une enquête confidentielle et efficace.

Aujourd'hui uniquement disponible en interne, l'outil sera à terme disponible sur le site internet de FI Group.

2) Dans le cadre de sa prospection et de ses négociations

Dans le cadre de ses réponses aux appels d'offres, FI Group envoie son code éthique et s'engage auprès de ses prospects à respecter les engagements relatifs à la lutte contre la corruption.

Lorsqu'elle rémunère des apporteurs d'affaires, ses trames de contrat prévoient une clause qui impose à l'apporteur d'affaires le respect des normes éthique de FI Group. A ce titre, outre le fait qu'il garantit avoir pris connaissance du code éthique de FI Group, l'apporteur d'affaires s'engage à ne prendre aucune action qui puisse aller à l'encontre des principes de FI Group dans le but d'apporter une recommandation. A défaut, l'apporteur d'affaires s'engage à avertir immédiatement FI Group et à prendre les mesures correctrices qui s'imposent dans les cinq (5) jours ouvrés si l'atteinte au **CODE ETHIQUE** est de nature à pouvoir être corrigée.

Il est également demandé à nos apporteurs d'affaires de certifier qu'aucune partie de la rémunération prévue dans le contrat ne pourra être promise, payée ou ne sera payée au nom de FI Group à un quelconque agent public, employé dirigeant, administrateur si de tels paiements constituent une violation de la loi française et des standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, qu'elle soit publique ou privée. Il est également prévu que l'apporteur d'affaires puisse se tourner vers le Comité F.Ethic en cas de doutes ou de questions.

Enfin, une politique cadeaux et invitation a été rédigée et sera déployée en octobre 2020 afin de rappeler les bonnes pratiques à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, en cas de consignes spécifiques de nos parties prenantes relatives à ce dispositif, elles sont systématiquement communiquées aux personnes en lien avec le client/partenaire.

3) Dans le cadre de la réalisation de sa mission

L'activité rigoureuse et méthodique d'analyse des projets audités par Fi Group s'appuie sur Le Manuel de Frascati. Cet ouvrage publié par l'OCDE est considéré comme la référence méthodologique internationale en matière de définition de la R&D. FI Group est fière d'avoir reçu l'autorisation de l'OCDE pour la traduction et la publication des versions Portugaise, Basque, Catalane, Brésilienne et Chilienne du Manuel de Frascati.

Faisant partie des acteurs de conseil en CIR-CII référencés par le Médiateur des entreprises (ministère de l'Economie et des Finances), FI Group FI Group est reconnue comme une entreprise contribuant à optimiser le fonctionnement de la chaine innovation. Ce référencement est pour les entreprises innovantes, un gage de confiance dans la capacité de FI Group FI Group à entretenir une relation contractuelle mutuellement responsable. FI Group FI Group s'engage ainsi à respecter, de façon systématique et durable, les exigences d'un référentiel se composant de cinq devoirs : information, sensibilisation, alerte, protection et communication.

Enfin, FI Group a rejoint en 2019 l'Association des Conseils en Innovation et adhère par conséquent à la charte de déontologie. En tant que membre, FI Group a donc des devoirs liés aux valeurs fondamentales en lien avec la confidentialité, la transparence, le devoir de conseil, la loyauté mais également en terme de responsabilité.

fi group

f.iniciativas company